

Ass Tremplin Insertion Chantiers

1 service

Service | Mis à jour le 24 mars 2022

Auto-écoles sociales sur Tournon, Annonay et Itinérante

● **Disponible** | Auvergne-Rhône-Alpes

Service cumulable

Frais à charge du bénéficiaire

Mobilité

Accompagnement, Formation

- Expertiser la faisabilité et la viabilité du projet permis de conduire - Faciliter, par l'obtention du permis de conduire, la mobilité de toute personne en situation précaire, orientée par un référent et engagée dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle.

En présentiel

20 Rue du Repos
07300 TOURNON-SUR-RHONE

Fréquence et horaires

Tous les jours du lundi au vendredi

Publics

Profils

- Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- DEMANDEUR D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE
- JEUNE DE - DE 26 ANS SUIVI PAR MISSION LOCALE
- BÉNÉFICIAIRE DU RSA

Critères

- Etre adressé.e par un prescripteur partenaire
- Demande adressée par un travailleur social

Pré-requis, compétences

- Maitriser l'écriture, la lecture
- AVOIR UN PROJET PROFESSIONNEL

Modalités

Pour l'accompagnateur

- Envoyer un mail
- Envoyer un mail avec une fiche de prescription
- Téléphoner

Pour le bénéficiaire

- Non renseigné

Frais

Participation Forfaitaire de 300€ avec échéancier.

Justificatifs

- Pièce d'identité en cours de validité
- Attestation Revenu Social de Solidarité (RSA)
- Attestation Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- LETTRE DE MOTIVATION

À compléter

- [production/00104794-4a2d-41cc-b4a5-a31f3890cd71/modalités_dinscrption_auto-écoles_sociales_Tremplin_2021.pdf](#)
- <http://www.platformemobilite-ra.fr/en-drome-ardeche/auto-ecole-sociale-tremplin-tournon-sur-rhone.html>

Contact

Frédéric BERNARD

Description

La Mobilité de Tremplin (Auto-Ecoles Sociales Tournon, Annonay et Itinérante):

Pour que les personnes puissent bénéficier de l'action elle doivent cumuler les critères suivants :

- - avoir un projet d'insertion socioprofessionnelle pour lequel l'obtention du permis de conduire constitue une étape,
- - être motivé pour suivre la formation dans un délai déterminé (moyenne de 18 mois),
- - rencontrer des difficultés d'apprentissage lié à un niveau scolaire bas, ou à des échecs successifs, notamment à l'obtention du code ou du permis.

Les critères relatifs au niveau de ressources de la personne seront également pris en compte mais ne sont pas essentiels dans la décision du comité de suivi (bénéficiaires du RSA, Demandeurs d'emploi longue durée, jeunes suivis en Mission locale, Reconnaissance Travailleur Handicapé).

Accompagnement au code : groupe de 10-12 personnes maximum, obligation de participation à 3 demi-journées par semaine de cours théoriques (code) sur des temps collectifs mais aussi individuels.

Accompagnement à la conduite, après l'obtention du code, avec des rendez-vous fixes en concertation avec l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

La personne et son référent parcours doivent motiver la demande en instruisant une fiche d'orientation transmise à TREMPLIN ainsi qu'une note sociale et une lettre de motivation.

Tremplin Auto-Ecole Sociale Itinérante :

L'Auto-école itinérante est présente sur plusieurs villes partenaires :

- Gilhoc le Lundi
- Saint Félicien le Mardi
- Alboussière le Mercredi
- Andance & Serrières le Jeudi

L'Auto-école itinérante se déplace de village en village dans les salles fournies par les mairies avec l'ensemble du matériel nécessaire à l'enseignement du code et de la conduite (Zoe électrique). Les horaires sont généralement de 9h à 12h et de 13h00 à 17h.

Une participation de 300 € (code et conduite) et de 1 € d'adhésion sera demandée et le règlement s'effectuera selon un échéancier (souvent 8 mois).